

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2025_047

Demande restaurateur

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - cinq
Présents	7	le 11 décembre à dix-neuf heures
Votants	8	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 décembre 2025

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE, MM. BONNAUD, REBEYRAT, MME GIRAUD

ABSENTS : MME CIBERT (pouvoir donné à M. Serge NOUGIER) MM. LEURS CRUCHET, PASCAL.

M. Frédéric REBEYRAT a été élu secrétaire

DEMANDE RESTAURATEUR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la semaine passée le restaurateur lui a indiqué qu'ayant peu de clients, il envisageait de fermer le restaurant pendant l'hiver.

Rendez-vous avait été fixé le mardi 10 décembre à 13 h 30 à la Mairie.

Le restaurateur a appelé ce jour là à la Mairie vers 11 h 55 en indiquant que le restaurant était fermé et que l'horaire de 13 h 30 était trop tardif pour lui. Il a proposé un rendez-vous à 12h30 ce jour- là. Monsieur le Maire ne pouvait pas honorer ce rendez-vous.

Lors de la conversation téléphonique qui s'en est suivi, il s'avère que le restaurateur avait pris la décision unilatérale de fermer le restaurant jusqu'au 31 mars 2026 et qu'il demande la suspension du loyer pendant la période de fermeture hivernale.

Madame DELUCHE expose au Conseil que le restaurateur l'a appelée et a tenu des propos similaires.

Un débat s'instaure duquel il ressort que le Conseil Municipal considère que dans les conditions actuelles d'exploitation l'affaire n'est pas viable

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de refuser la demande de Monsieur LABARRE Jean-Michel Président de la SASU FCI-RESTURATION, d'aménager le loyer pendant la fermeture hivernale du restaurant « A la Table de Nouic »

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.
Transmis à la Préfecture
Publié le 15 décembre 2025

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic, le 15 décembre 2025

Le Maire
Serge NOUGIER

